

Compte-rendu

Session extraordinaire du CNDSI

25 mai 2023

Une session extraordinaire du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) présidée par la secrétaire d'État chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux Chrysoula ZACHAROPOULOU s'est tenue le 25 mai 2023. Cette session était consacrée aux perspectives du Comité Interministériel de la coopération internationale et du Développement (CICID) et répondait à la demande de la présidence de la République de mener de larges consultations visant à proposer une stratégie d'investissement solidaire et durable.

La Secrétaire d'État est revenue sur le Conseil présidentiel du développement (CPD) du 5 mai dernier. **Les engagements financiers de la France, 4^e bailleur mondial, demeurent très significatifs.** Les moyens financiers transitant par les OSC ont plus que doublé entre 2017 et 2022. La France a également créé des instruments spécifiques, à l'image du Fonds de soutien pour les organisations féministes (FSOF), dont le renouvellement a déjà été annoncé. **Priorité est donnée au renouveau du partenariat avec l'Afrique et la jeunesse africaine, qui "reste la demande principale du continent vis à vis de la France"**. La France a à cœur d'œuvrer à la **construction d'un véritable leadership français sur les enjeux globaux de santé, de climat et de biodiversité**. Un triple chantier s'est ouvert avec le CPD, le CICID et le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial qui se tiendra les 22 et 23 juin prochains.

La Secrétaire d'État a indiqué que le cap serait maintenu, tout en changeant la méthode afin de gagner en efficacité. Le CPD avait acté de grandes orientations :

- **la fin d'une certaine forme d'automatisme de nos financements et la suppression du statut de pays prioritaire**, afin d'entrer pleinement dans une logique de partenariat telle que prévue dans la loi ;
- l'articulation de notre action autour de **deux piliers : l'éradication de la pauvreté** – incluant la notion de vulnérabilité – et **la défense des biens publics mondiaux** ;
- la clarification de notre action **autour de 10 objectifs politiques et diplomatiques** (cf. liste communiquée à l'issue du CPD) – Le Président de la République souhaitait **passer d'une logique de moyens à une logique de résultats** en fonction des priorités fixées;
- l'évolution vers une **logique d'investissement solidaire** – impliquant davantage **la jeunesse, acteur majeur de la politique de solidarité internationale**. **L'intention est aussi de mieux mesurer l'implication de la France dans les enjeux internationaux et l'effet d'entraînement de ses financements sur les OIG et les investisseurs privés**

Le CICID permettra d'entrer davantage dans le détail de l'ensemble de ces orientations. Les décisions opérationnelles portant sur nos financements répondraient notamment aux enjeux sur le climat, la biodiversité, l'aide humanitaire et la modernisation de notre action :

- offrir des **solutions concrètes et efficaces au secteur privé** pour contribuer au développement des pays partenaires ;
- adopter des **instruments ayant un impact direct, rapide et agile** sur le terrain ;
- mener une **réflexion sur la notion de vulnérabilité** ;
- relancer la mobilisation concernant de **nouvelles mesures de l'investissement solidaire au-delà de l'APD**.

Le CICID constituera également un moment clé **en matière de redevabilité et de transparence**. Il faudra travailler au **renforcement de l'Equipe France de la solidarité internationale** en vue notamment d'améliorer la perception de notre pays dans les pays partenaires et l'image de la solidarité internationale auprès de nos concitoyens. **Un pilotage politique sera mis en place**, en cohérence de notre action, et fera l'objet d'une réunion annuelle rassemblant les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique – comme d'un suivi continu au niveau politique. Les ministères travaillent également à la **mise en place de la commission indépendante de l'évaluation de l'APD**, l'une des mesures phares de la loi du 4 août 2021, afin qu'elle puisse démarrer ses travaux dès que possible.

Enfin, le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial constituera un moment de mobilisation internationale permettant à la communauté internationale de réfléchir à des solutions innovantes en réponse aux défis du développement durable. Sur l'ensemble de ces sujets, la Secrétaire d'État a rappelé **sa volonté de travailler aux côtés des acteurs de la société civile**.

Christophe BORIES, pour la Direction générale du Trésor, a précisé le rôle qui était attendu du secteur privé dans notre politique d'investissement solidaire. Il a réaffirmé l'attachement de la France au respect du principe de déliement de l'aide tout en soutenant qu'elle pourrait faciliter le positionnement des entreprises françaises sur les projets financés, notamment grâce à des standards élevés et alors qu'elles sont des acteurs crédibles. Parallèlement, face aux défis que représentent l'adaptation au changement climatique et la réalisation de l'agenda 2030, la contribution de tous, y inclus du secteur privé, doit être prise en compte, notamment à travers un indicateur dédié. Il a précisé que, pour quantifier la trajectoire de la stratégie française d'investissement solidaire et durable, il fallait montrer que la France faisait plus que l'APD. A cet égard, la France finance des travaux de l'OCDE sur des indicateurs permettant de mesurer les flux privés et publics. Enfin en termes de cibles, les PMA restent un secteur de concentration de l'APD française.

L'Agence française de développement a souligné la **cohérence entre les conclusions du CPD et les orientations politiques** portées depuis l'adoption de la loi du 4 août 2021, **dont il était important de démontrer l'impact tant auprès des pays partenaires que des citoyens français**. Le double mandat pauvreté/biens publics mondiaux ouvrait de bonnes perspectives. L'AFD a également souligné la pertinence de la réorientation géographique PMA/pays vulnérables. L'Agence restait particulièrement mobilisée pour la préparation du CICID (travail en cours sur les indicateurs) et **active sur la mobilisation de la jeunesse et des entreprises françaises**.

Olivier BRUYERON (Coordination SUD) partageait les propos de la Secrétaire d'État quant à l'importance de la séquence actuelle et saluait de réelles avancées. Malgré l'accent mis sur les pays vulnérables et la prise en compte des enjeux jeunesse et de genre par la France, **il a néanmoins déploré l'absence d'orientation tangible en matière d'APD. L'absence de toute mention aux organisations de la société civile (OSC) dans la communication officielle de l'Etat** lui semblait doublement inquiétante, tant pour la place reconnue par l'Etat aux OSC que pour le respect de l'engagement de la LPDSLIM sur la trajectoire de l'APD/OSC. Tout en rappelant le rôle indispensable des OSC, M. Bruyeron a indiqué que ces dernières se rendent là où le secteur privé ne va pas. Il a partagé l'inquiétude de la société civile quant à l'absence de la mention de l'eau et de l'assainissement parmi les objectifs prioritaires. Coordination SUD transmettrait à l'issue de la réunion un document répertoriant l'ensemble de ses propositions, notamment de **consacrer 50% de l'APD bilatérale aux PMA, renforcer la part de l'APD aux services sociaux de base, tout en refusant de conditionner l'APD aux enjeux migratoires**. Les actions des OSC devaient être préservées de tout agenda politique.

La Secrétaire d'État a convenu que le sujet de l'eau et l'assainissement devait mieux être intégré dans les travaux du CICID. En termes de trajectoire, la France avait dépassé son objectif en 2022, **l'APD atteignant désormais 0,56% du RNB**. L'ambition de la France d'atteindre les 0,7% du RNB restait une boussole stratégique. Cependant, il fallait tenir compte du contexte économique. La Secrétaire d'État a rappelé **l'engagement de la France à poursuivre l'augmentation en volume de l'APD. Les financements transitant par les OSC avaient doublé au cours du quinquennat précédent. Cette augmentation se poursuivrait**. La Secrétaire d'État a assuré qu'elle continuerait de soutenir la société civile et d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie « société civile et engagement citoyen » du MEAE qu'elle avait présentée en mars dernier. Enfin, elle appelait les membres du CNDSI à proposer une vision différente de la question migratoire, notamment sous le prisme des questions de mobilité et des ressources économiques.

Thierry VANDEVELDE (Fondation Veolia), tout en rappelant l'enjeu central de l'eau et de l'assainissement, a rejoint les propos de la Secrétaire d'État sur la **nécessité de s'appuyer sur les compétences des partenaires du Sud**, à la fois les OSC et le secteur privé. Il fallait tendre vers davantage de souplesse. Cette agilité et cette flexibilité permettaient, selon la Secrétaire d'État, l'efficacité dont nous avons besoin aujourd'hui.

Alexandre LOURIE (Groupe SOS) s'est dit satisfait des progrès continus observés ces dernières années et confiant dans la déclinaison des objectifs fixés. La stratégie d'investissement solidaire et durable est une évolution souhaitable, pour laquelle l'économie sociale et solidaire (ESS) est clé. Moteurs majeurs des ODD, les acteurs de l'ESS visent le partage de la valeur, l'innovation sociale et écologique, et s'inscrivent dans une logique de partenariats solidaires publics-privés, de renforcement des OSC locales, de structuration de « tiers-secteur » privé d'intérêt général, tout en permettant la mesure d'impact. La France est leader sur ce sujet et a notamment œuvré à l'adoption d'une résolution par l'AGNU promouvant l'ESS. Lors de la prochaine plénière du CNDSI, en cohérence avec ce momentum international, le collège ESI présentera des propositions pour une meilleure inclusion de l'ESS dans les politiques étrangère de la France.

Henri AREVALO (Occitanie Coopération) a salué le volontarisme de l'État sur la question du développement, alors que notre planète est confrontée à des crises qui s'accroissent. Il a fait part de trois remarques. i/ **Il fallait mobiliser en priorité la jeunesse.** ii/ **Le recours au secteur privé méritait d'être précisé** (au regard des enjeux évoqués, le recours à des acteurs disposant de moyens financiers importants pouvaient être une solution, dans la limite où ceux-ci n'augmenteraient pas leurs profits sur des fonds destinés à la politique de développement et la lutte contre la pauvreté). iii/ **L'enjeu des partenariats multi-acteurs était déterminant et constituait un levier important de l'efficacité** de notre politique de développement. La Secrétaire d'État a rappelé que le discours du 27 février du Président de la République invitait à créer des passerelles pour que les sociétés civiles travaillent ensemble. Concernant le secteur privé, la Secrétaire d'État a **précisé faire référence au secteur privé local et aux PME qu'il convenait d'accompagner.**

Lucile GROSJEAN (Unicef France) a fait part de son inquiétude quant à l'absence de mention faite à la **promotion des droits humains et en particulier des droits des enfants** dans les priorités fixées. Ces points ont été appuyés dans le fil de discussion par Eléonore Morel de la FIDH comme par Michelle Perrot de Plan International qui a souhaité que les cibles financières relatives à l'égalité de genre soient respectées. Le directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international a rappelé que le Ministère portait, au-delà de la dimension transversale de ces sujets, un certain nombre de projets associatifs sur la gouvernance, l'appui à la démocratie, les droits humains, les droits des femmes et les droits des minorités sexuelles.

Michelle Perrot a souligné dans le fil de discussion l'importance de la promotion et du respect des droits de l'enfant et des jeunes (notamment des femmes), notamment dans les pays partenaires, lors du CICID et dans tous les cadres sectoriels et transversaux du MEAE. Au-delà des enjeux de formation, ils doivent pouvoir exercer leur droit à la participation citoyenne, politique, sociale et environnementale. Elle a rappelé que le rapport du GT Jeunes du CNDSI sera remis à l'automne.

Didier SZLIWKA (CFDT) a **insisté sur la notion de stabilité politique**, qui était indispensable à l'épanouissement des États comme des sociétés.

Rachid LAHLOU (Secours islamique France) **s'est inquiété de la réduction des espaces humanitaires.** Ce sujet serait abordé lors de la conférence internationale humanitaire organisée en France au mois d'octobre.

Pour Jean-François DUBOST (CCFD-Terre Solidaire), **mentionner le rôle des OSC dans le cadre du CICID serait un signal fort**, y compris pour faire comprendre à nos concitoyens ce qu'est la solidarité internationale. Il fallait également **que le CICID travaille la question de la cohérence globale des politiques publiques en vue d'un impact réel.** Ainsi, l'absence de cohérence entre la promotion de la souveraineté alimentaire à l'international, figurant parmi les dix objectifs énoncés en CPD, et les lois agricoles en cours de discussion au niveau national, pourrait potentiellement contrevenir à la promotion de la souveraineté alimentaire. De même, le recours aux financements privés, pour palier des insuffisances de ressources domestiques des États, ne devait pas occulter le besoin de travail à l'échelle internationale sur une réforme du système fiscal, comme préconisé par une résolution adoptée à l'Assemblée générale de l'ONU au mois de décembre dernier. Sur les questions migratoires, il a rappelé l'opposition de la société civile à ce que l'APD soit mobilisée pour des mesures de contrôle migratoire.

Enfin, il a tenu à **rappeler l'importance de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) pour exposer les résultats et l'impact de nos politiques, mais également appuyer plus profondément la question de la formation des esprits aux enjeux de la solidarité internationale.**

Rachel CHAMBOLLE (CLONG-Volontariat) s'est félicitée de la création d'un programme pour les jeunes incluant le volontariat et a appelé à ce que trois propositions soient intégrées au CICID : **i/ soutenir l'intégration du volontariat dans tous les financements et programmes de solidarité internationale ; ii/ développer et pérenniser le soutien et les moyens de l'écosystème du volontariat ; iii/ développer la visibilité et la reconnaissance du volontariat pour tous les publics et tout au long de la vie.**

En conclusion, la Secrétaire d'État a rappelé que le Président de la République était très attaché à la politique de solidarité internationale. Nos autorités travaillaient à ce que les Français vivent mieux, tout comme les citoyens des autres pays./.